



SOMMAIRE

	Page
<i>Déclarations générales (suite)</i>	81

Président: M. Pierre FORTHOMME
(Belgique).

DECLARATIONS GÉNÉRALES (suite)

1. M. PARDO (Malte) déclare que la position de sa délégation à l'égard des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission sera déterminée par l'utilité des activités envisagées pour les pays pauvres — expression qui lui semble plus claire et plus exacte que celle de "pays en voie de développement" — puisque le problème réside dans le fait que les pays "développés" se développent aujourd'hui plus rapidement que les pays dits "en voie de développement".

2. C'est ainsi que la délégation maltaise est en faveur de la fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial en un Programme des Nations Unies pour le développement, qui permettra de réduire les frais généraux tout en simplifiant les procédures, diminuant ainsi le coût de l'assistance pour les gouvernements bénéficiaires et mettant ceux-ci à même de l'utiliser plus efficacement; aucun arrangement officieux ou officiel ne doit en effet, selon M. Pardo, réserver d'avance une part déterminée des fonds disponibles à l'assistance technique, aux projets de préinvestissement ou à tout autre genre d'activité.

3. Pour que le nouveau Programme bénéficie de contributions au moins équivalentes à celles que recevaient le Programme élargi et le Fonds spécial, il faut que soit assurée au conseil d'administration une représentation adéquate des principaux pays donateurs, c'est-à-dire, selon la définition préconisée par la délégation maltaise, des pays dont la contribution dépasserait un pourcentage donné du total des contributions annoncées. La représentation des pays bénéficiaires devrait se fonder sur une répartition géographique équitable. La composition du conseil d'administration devrait rester dans des limites raisonnables et, si l'on adopte la définition que vient de proposer M. Pardo pour les principaux pays donateurs, le pourcentage donnant à ceux-ci le droit d'être représentés et, par conséquent, le nombre de leurs représentants pourraient être déterminés en fonction du nombre fixé pour les représentants des pays bénéficiaires (dans le cas de 13 pays bénéficiaires, par exemple, la contribution minimum devrait atteindre 7,5 p. 100, et pour 26 pays bénéficiaires, 3,75 p. 100). La composition du conseil

varierait donc d'année en année d'un nombre minimum (correspondant au nombre fixé pour les représentants des pays bénéficiaires) au double de ce nombre (lorsque les contributions des principaux pays donateurs représenteraient ensemble 97,5 p. 100 du total des contributions annoncées); le pourcentage minimum pourrait être ajusté à volonté et un Etat donateur pourrait, le cas échéant, disposer d'un nombre de voix égal au multiple du pourcentage fixé que représenterait sa contribution. Cette proposition, tout en étant suffisamment souple, est équitable pour les pays donateurs, puisqu'elle assure la représentation de tous les principaux d'entre eux, et avantageuse pour les pays bénéficiaires car elle encouragerait les pays donateurs à contribuer au moins le pourcentage fixé pour s'assurer un siège au conseil d'administration.

4. A propos du point 100 de l'ordre du jour, relatif à l'examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes, M. Pardo rappelle que l'Article 55 de la Charte des Nations Unies établit clairement le lien entre ces activités et le maintien de la paix internationale et des relations amicales entre les nations, lien pleinement justifié puisque, comme l'a récemment écrit M. Paul Hoffman, directeur général du Fonds spécial, la survivance du monde civilisé dépend en grande partie de l'action commune des nations en vue de résoudre des situations aussi dangereuses que celle que pourrait créer l'élargissement du fossé entre les niveaux de vie des pays pauvres et ceux des pays riches. Ce fossé continue malheureusement de s'élargir malgré les activités que l'ONU et les institutions qui lui sont reliées ont multipliées depuis 20 ans dans tous les aspects des domaines économique et social et malgré l'augmentation régulière des ressources dont disposent les organismes des Nations Unies, qui, bien qu'encore très insuffisantes, s'élèvent maintenant à plusieurs milliards de dollars. Les raisons de cet échec sont complexes et seraient fort longues à analyser, mais il convient cependant de se demander si les compétences et les ressources financières dont disposent les organismes des Nations Unies sont toujours utilisées pour le plus grand profit possible.

5. La délégation maltaise s'est penchée sur cette question mais, ne disposant que de moyens restreints, elle n'a pu étudier en détail les politiques et opérations de la Banque et des institutions qui lui sont reliées. Sans compter ces institutions, on peut s'attendre que les fonds versés en 1966 au titre des divers programmes entrepris par l'ONU et ses institutions et au titre de leurs budgets ordinaires s'élèvent à 500 ou 600 millions de dollars, dont environ 273

millions provenant de contributions obligatoires. Bien que ce dernier chiffre ne soit pas énorme en termes absolus, il est cependant considérable par rapport au revenu des pays pauvres qui versent des contributions obligatoires et qui sont donc en droit d'attendre que ces fonds soient utilisés judicieusement en vue de leur fournir l'aide modeste dont ils ont besoin pour améliorer les conditions d'existence de leurs habitants.

6. D'après les chiffres approximatifs auxquels aboutit une étude approfondie de budgets qui ne sont malheureusement pas comparables, il semble qu'en dehors des autres activités de l'ONU et de ses institutions il doive rester, sur les ressources provenant des contributions obligatoires, un montant de plus de 200 millions de dollars pour couvrir les dépenses de personnel, de documentation, de matériel, d'information et de voyages, ainsi que les frais généraux, ayant trait directement ou indirectement aux programmes entrepris dans le cadre du système des Nations Unies en matière économique et sociale et dans le domaine des droits de l'homme. Malheureusement, cette somme relativement importante, au lieu d'être avant tout consacrée à des programmes de coopération technique bénéficiant directement aux pays pauvres et librement choisis par ceux-ci, est en bonne partie absorbée par les dépenses qu'exige la rémunération du personnel sans cesse plus nombreux qui est nécessaire pour assurer le service d'un nombre croissant d'organes et effectuer les études et recherches recommandées par ceux-ci, travaux qui entraînent à leur tour la publication d'une documentation sans cesse plus abondante; ces dépenses augmentent plus rapidement que les fonds alloués aux programmes de coopération technique financés sur les budgets ordinaires.

7. A titre d'exemple, les fonds alloués aux programmes sont, pour l'ONU, demeurés depuis trois ans d'environ 6 400 000 dollars, alors que les dépenses d'information sont passées pendant la même période de 6 100 000 à 6 500 000 dollars, absorbant maintenant plus de fonds que le programme de coopération technique lui-même; les dépenses de la FAO en matière d'information sont deux fois plus élevées que les fonds alloués aux programmes de coopération technique. Les dépenses consacrées aux voyages ont également augmenté de façon impressionnante et atteindront vraisemblablement, en 1966, 16,5 millions de dollars pour l'ONU et les institutions spécialisés, c'est-à-dire presque autant que les fonds consacrés aux programmes de coopération technique qui s'élèveront à environ 17 millions de dollars. Des sommes beaucoup plus importantes encore, dépassant probablement 20 millions de dollars, sont consacrées à la publication de documents de toutes sortes qui, malgré leur intérêt indéniable, excèdent de beaucoup le volume de la documentation que peuvent assimiler, ou même lire, les fonctionnaires dont les gouvernements, et particulièrement ceux des pays pauvres, disposent pour cette tâche.

8. Aux termes de la Charte des Nations Unies, l'organe chargé de contrôler et de coordonner les activités de tous les organismes et institutions des Nations Unies en matière économique et sociale et dans le domaine des droits de l'homme est le

Conseil économique et social. C'est donc lui qui, directement ou indirectement, contrôle l'utilisation de la plus grande partie des contributions versées par les Etats Membres. Le Conseil se préoccupe depuis fort longtemps des questions de coordination; cependant, il n'est pas certain que les progrès accomplis soient proportionnels aux efforts déployés et, incidemment, aux fonds dépensés: le Comité administratif de coordination a commencé d'étudier en 1948 la question d'une présentation uniforme des budgets des institutions reliées à l'Organisation des Nations Unies; cette tentative de normalisation, abandonnée en 1952, vient d'être reprise mais, entre-temps, les différences entre les divers budgets se sont encore accentuées. Quelques suggestions intéressantes ont été formulées dans le troisième rapport du Comité spécial de coordination^{1/}, ainsi qu'au cours des débats du Conseil économique et social à sa trente-neuvième session, mais il ne semble pas qu'ait été posée la question essentielle de savoir si le Conseil est en mesure, dans la situation où il se trouve actuellement, d'exercer le rôle central que lui assigne la Charte, ni la question vitale de l'utilité relative des programmes et activités actuellement en cours, par rapport à d'autres moyens d'utiliser les compétences et les maigres ressources réunies à l'aide de contributions non pas volontaires mais obligatoires.

9. Il semble que les efforts du Conseil se heurtent à deux obstacles principaux: la prolifération des organismes des Nations Unies habilités à formuler des recommandations et la prolifération des priorités dans le domaine économique et social. On peut se faire une idée approximative du nombre des organes en parcourant notamment les annexes 3 et 4 du rapport de l'OMS au Conseil économique et social^{2/}, la liste des cotes de documents de l'ONU^{3/} et la liste des organes statutaires de la FAO constitués aux termes des articles VI et XIV de l'Acte constitutif de cette organisation. Bien que relativement peu des organismes existants fassent directement rapport au Conseil économique et social, il est douteux que les membres du Conseil puissent chaque année lire les rapports soumis aux deux sessions, ainsi que la documentation pertinente, qui représente plusieurs milliers de pages et que l'on ne peut ignorer si l'on veut réellement évaluer l'efficacité des travaux de chacun des organismes intéressés. Cela explique que le Conseil prenne invariablement note avec satisfaction des rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, malgré le véritable chaos de programmes et de priorités que l'on peut constater dans le domaine économique et social. D'autre part, le Conseil semble conscient au plus haut point de l'importance des priorités puisqu'il a lui-même établi au cours des dernières années quelque 160 priorités à l'intention du Secrétaire général et qu'il a approuvé les priorités établies dans les programmes des commissions

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour, document E/4068.

^{2/} Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé, No 139. Communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4041.

^{3/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 65.I.6 (en anglais seulement).

économiques régionales, parmi lesquelles on compte cette année, pour trois d'entre elles, 432 projets et activités de haute priorité; à ces priorités viennent s'en ajouter quelques centaines d'autres fixées par des organes subsidiaires, ainsi que celles établies par les institutions spécialisées.

10. Certains des programmes financés sur les budgets ordinaires de l'ONU et des institutions spécialisées sont certes utiles, et même essentiels: les travaux, par exemple, du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ceux de l'OMS dans le domaine de l'éradication du paludisme, ceux du BIT concernant l'établissement de normes de travail et l'organisation, par l'UNESCO, d'une campagne internationale pour sauver les monuments de la Nubie. Malheureusement, la majeure partie des ressources financières est absorbée par des programmes et projets de valeur moins évidente: le nombre des publications est loin d'être, comme il le devrait, limité au minimum, et M. Pardo cite plusieurs ouvrages dont l'utilité lui semble douteuse et qui révèlent, à son avis, une fâcheuse prédilection pour les index et bibliographies et certaines recherches de valeur limitée. Beaucoup des grands programmes témoignent d'une certaine incompréhension des besoins immédiats, ceux, par exemple, de la Division de la philosophie de l'UNESCO et de la Sous-Division de la consommation et de la planification alimentaires de la FAO; ce que la plupart des pays pauvres demandent ce n'est pas tant des connaissances sur leurs besoins nutritionnels que plus d'aliments à meilleur marché.

11. Des sommes considérables sont également consacrées chaque année à l'organisation de conférences, colloques, cycles d'études et autres réunions, et l'on peut se demander si les résultats obtenus sont proportionnels à ces sommes: la standardisation des noms géographiques, par exemple, ne semble pas d'un intérêt immédiat pour les pays pauvres. D'autres conférences, telles que la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie, traitent de sujets fort intéressants, mais la documentation qui en résulte est souvent trop scientifique ou technique pour répondre aux besoins immédiats des pays pauvres, qui désirent avant tout appliquer de façon pratique les connaissances acquises en vue de résoudre les problèmes auxquels ils doivent faire face. C'est là un point dont on ne saurait trop souligner l'importance, car, si aucun des programmes financés à l'aide des budgets ordinaires des institutions reliées à l'Organisation des Nations Unies n'est inutile, beaucoup d'entre eux ne semblent pas de nature à apporter une contribution pratique à la solution des problèmes immédiats des Etats Membres.

12. La délégation maltaise ne considère pas qu'un seul centime versé à n'importe quel organisme des Nations Unies soit de l'argent gaspillé et ne demande pas que l'on réduise le budget de ces organismes ou ceux des institutions spécialisées. Mais elle estime que les intérêts vitaux des pays prospères comme des pays pauvres exigent que cet argent soit directement utilisé pour entreprendre des programmes d'action visant à relever le niveau de vie des pays peu dé-

veloppés ou à fournir à ces programmes un appui technique, ce qui, malheureusement, ne semble pas être le cas actuellement.

13. Les organismes des Nations Unies disposeront en 1966, pour leurs activités de coopération technique, de crédits totalisant entre 250 et 300 millions de dollars, dont moins de 20 millions de dollars de contributions prélevées sur les budgets et le reste en contributions volontaires. Les petits programmes de coopération technique financés sur les budgets ordinaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées sont très nombreux et les dépenses d'administration en sont généralement élevées. On peut citer à titre d'exemple les trois programmes organisés par le Service de l'information de l'ONU, dont le coût total s'élève à 44 300 dollars tandis que les dépenses d'administration atteignent 52 720 dollars. Un certain nombre d'autres programmes de ce genre sont financés par des contributions volontaires. Le bénéfice net que retirent les pays bénéficiaires de ces programmes restreints, qu'ils soient financés sur les budgets ordinaires ou par des contributions volontaires, n'est pas évident à première vue. Le moment est donc venu d'entreprendre un examen approfondi de toutes ces activités qui, tout en déterminant le nombre des objectifs et le montant des crédits disponibles, permettrait également de voir si une fusion de la majorité d'entre elles au sein du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement ne répondrait pas mieux aux besoins que l'on s'efforce de satisfaire.

14. De même, il importe que le nouvel Institut de formation et de recherche des Nations Unies ainsi que les autres instituts internationaux et régionaux se complètent mutuellement. Toutefois, la coordination entre les instituts, pour souhaitable qu'elle soit, ne suffit pas. Encore faut-il renforcer la coordination entre les activités de planification et de recherche menées par les instituts et celles qui sont organisées par les secrétariats des institutions spécialisées et de l'ONU. Dans ce domaine également, il semble qu'un examen approfondi de la situation actuelle soit indispensable.

15. Le pape Paul VI, dans la déclaration qu'il a prononcée à son retour à Rome, a souligné les inégalités flagrantes qui existent entre les classes et entre les nations et qui, a-t-il dit, représentent peut-être la menace la plus grave pour la paix. L'Organisation des Nations Unies ne saurait se contenter de moins que de chercher à édifier la paix en pratiquant une charité active.

16. Le moment est venu, à mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement, d'examiner et d'évaluer l'efficacité des programmes et des activités de tous les organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui de la coopération technique. Un tel examen montrera peut-être que toutes ces activités sont menées de la façon la plus efficace possible ou qu'il suffit d'un peu plus de coordination. Mais il se peut également qu'il fasse apparaître la nécessité d'apporter des changements de structure au système même afin que l'ONU et ses institutions puissent poursuivre plus efficacement les objectifs énoncés dans la Charte.

17. M. DAVIES (Nigéria) dit que le contraste grandissant entre la prospérité croissante des pays développés et l'appauvrissement parallèle des pays en voie de développement ne laisse pas d'être préoccupant. Comme l'ont bien compris ces derniers, la souveraineté politique est vaine si elle ne s'accompagne pas d'une émancipation économique. Or, les résultats obtenus jusqu'ici dans la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement laissent penser que l'augmentation de 5 p. 100 du revenu annuel global ne pourra certainement pas être atteinte d'ici à la fin de la Décennie. Les prix des produits exportés par les pays en voie de développement sont en baisse et les marchés se resserrent. Comme le souligne le Secrétaire général dans son introduction au rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, "il faut donc constater une fois de plus que les termes de l'échange évoluent de façon défavorable pour les pays en voie de développement"^{4/}. Ce fait devrait inciter la communauté internationale à s'attaquer, avec des conceptions entièrement nouvelles, aux problèmes du sous-développement. La création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de son organe permanent, le Conseil du commerce et du développement, montre que la communauté internationale a pris conscience de ses responsabilités dans ce domaine. La délégation nigérienne demande instamment à tous les pays développés d'apporter leur soutien total à la Conférence et à ses organes subsidiaires afin que les recommandations adoptées à Genève^{5/} puissent être mises en œuvre de la façon la plus efficace.

18. Les programmes ordinaires et le Programme élargi d'assistance technique ainsi que le Fonds spécial continuent de jouer un rôle très important dans la formation de personnel des pays en voie de développement et dans le domaine du préinvestissement. Au cours des trois dernières années, la Nigéria a augmenté ses contributions au Programme élargi et au Fonds spécial de 25 et de 30 p. 100 respectivement, pour marquer l'importance qu'elle y attache. En ce qui concerne l'Institut de recherche et de formation des Nations Unies, ses travaux devraient être orientés vers la recherche pratique plutôt que vers la recherche purement spéculative ou abstraite. La Nigéria s'intéresse tout spécialement à l'Institut et a offert une première contribution de 28 000 dollars, dont 14 000 dollars ont déjà été versés. Il est encourageant de noter que les Etats-Unis d'Amérique ont promis de verser 300 000 dollars à l'Institut.

19. La fusion du Fonds spécial et du Programme élargi permettra sans doute d'accroître les ressources totales disponibles pour les besoins du développement et d'administrer les projets avec plus d'efficacité. Il faut espérer que cette proposition sera mise en œuvre sans plus tarder.

20. La délégation de la Nigéria constate avec inquiétude que les mouvements de capitaux provenant des

pays développés ont eu tendance à diminuer depuis 1961 tandis que les conditions de l'assistance multilatérale demeurent onéreuses. Actuellement, les pays en voie de développement consacrent de 12 à 18 p. 100 de leurs recettes d'exportation au paiement des intérêts et à l'amortissement des prêts, ce qui aggrave la situation de leur balance des paiements. La délégation nigérienne demande donc instamment à tous les pays développés de transférer 1 p. 100 de leur revenu national aux pays en voie de développement conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Elle espère que les conditions d'octroi des prêts multilatéraux seront assouplies. Elle note d'ailleurs avec satisfaction que les conditions générales des prêts publics bilatéraux se sont améliorées. Le taux moyen d'intérêt est tombé de 3,6 p. 100 en 1962 à 3,1 p. 100 en 1964.

21. Tout en appréciant à leur juste valeur les efforts que déploie le Centre de développement industriel, la délégation de la Nigéria est convaincue que l'on pourrait obtenir des résultats plus fructueux en créant une institution spécialisée qui aurait expressément pour tâche de favoriser le développement industriel. Il convient d'espérer qu'une décision positive sera prise à ce sujet au cours de la vingtième session.

22. En ce qui concerne la situation économique de la Nigéria, il convient de signaler que le produit intérieur brut est passé de 900 millions de livres en 1958-1959 à 1 milliard 72 millions de livres en 1962-1963, ce qui représente un accroissement modeste de 4,5 p. 100 en moyenne. Sur le plan des investissements étrangers, la situation n'est guère satisfaisante. Sur un total d'environ 150 millions de livres investies dans l'équipement en 1962-1964, 18 millions seulement, soit 13,8 p. 100, provenaient de l'extérieur. La Nigéria continuera de n'épargner aucun effort pour attirer les capitaux étrangers afin de pouvoir réaliser les objectifs d'un développement économique rapide. Des avantages continueront d'être offerts aux investisseurs étrangers sous forme d'exemptions fiscales temporaires et d'exonérations de droits. Comme preuve de sa bonne foi, la Nigéria a récemment souscrit à la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, placée sous les auspices de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

23. Les efforts de modernisation et de diversification de l'agriculture ont souffert de la contraction des marchés et de la baisse des prix des produits primaires. Or, plus ces prix seront stables et équitables, moins les pays en voie de développement dépendront de l'aide étrangère.

24. Le rôle du Conseil économique et social en tant que centre de gravité des activités économiques et sociales entreprises par les organismes des Nations Unies ne peut être remis en cause. Mais du fait de la complexité et de la diversité croissantes de ses travaux, les connaissances techniques dont il a besoin dans un certain nombre de domaines spécialisés lui font parfois défaut. La création du Conseil du commerce et du développement rend indispensable la révision du programme de travail du Conseil afin qu'il puisse se consacrer davantage

^{4/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Supplément No 1A (A/6001/Add.1), sect. IV.

^{5/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

à l'élaboration des politiques. Quant au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il devrait servir de point de convergence pour l'étude des tendances, des besoins et des politiques en matière commerciale. Il importe donc d'harmoniser les programmes de travail du Conseil économique et social avec ceux des commissions relevant du Conseil du commerce et du développement afin d'éviter le chevauchement de leurs activités. Cependant, le Gouvernement nigérien estime que pour procéder à un examen et à une réévaluation réaliste, il faudra attendre que le nouveau Conseil du commerce et du développement et ses commissions aient fonctionné pendant quelque temps. Le Secrétaire général pourrait constituer un groupe d'experts, qui serait chargé de soumettre un rapport à ce sujet lors de la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

25. M. AL-RASHID (Koweït) dit que la division du monde en pays riches et en pays pauvres est une source d'instabilité et de mécontentement ainsi qu'une menace pour la paix et la sécurité. Les libertés politiques de la démocratie perdent toute signification là où une base économique saine fait défaut. L'assistance économique et technique dont les pays en voie de développement ont besoin pour s'engager dans la voie du progrès économique ne peut manquer à longue échéance de bénéficier aux pays développés eux-mêmes. En effet, étant donné l'état de leur économie et le pouvoir d'achat actuel de leur population, les pays en voie de développement ne sont pas à même de contribuer significativement à l'expansion du commerce international. Leurs recettes d'exportation sont insuffisantes pour financer l'expansion de leur économie et pour faire face à l'accroissement du coût des importations nécessaires de machines et de biens manufacturés. Il suffit de se rappeler les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour réaliser toute l'importance du problème posé par le déficit commercial de ces pays. Cependant, les ressources nécessaires pour aider les pays en voie de développement existent. Les dépenses d'armement s'élèvent à 120 milliards de dollars par an tandis que le volume global de l'assistance fournie à ces pays représente moins de 1 p. 100 du revenu national des pays économiquement avancés.

26. Il serait toutefois erroné de supposer que l'aide extérieure est une solution magique de toutes les difficultés du développement. Des relations commerciales équitables sont tout aussi importantes, sinon davantage. Il en est de même des applications de la science et de la technique. Enfin, il ne faut pas perdre de vue ce que les pays en voie de développement peuvent eux-mêmes accomplir. Leurs possibilités sont inégales, mais l'accent doit être mis, chaque fois, sur la pleine utilisation de leurs ressources humaines et l'édification de leur économie sur des bases saines et réalistes. En tout état de cause, l'aide fournie par l'étranger et la coopération internationale ne sauraient remplacer l'effort national.

27. Les aspects économiques du développement ne doivent pas faire oublier les éléments politiques et humains du problème. A l'heure actuelle, les pays en voie de développement s'efforcent de concilier la

notion de liberté avec la nécessité impérieuse de la planification économique et de l'initiative des pouvoirs publics. Le rôle des pouvoirs publics peut aller de l'édification d'une infrastructure adéquate à la gestion directe de l'économie. Il n'en constitue pas moins une des données fondamentales de la situation. La multilatéralisation de l'assistance et son acheminement par les organismes compétents de l'ONU sont de loin préférables à l'aide bilatérale. Une telle méthode contribuerait à lever l'hypothèque politique qui pèse sur la fixation des priorités économiques. Par ailleurs, il est plus facile pour une institution internationale d'insister sur les conditions de l'assistance sans froisser les susceptibilités nationales ni éveiller des soupçons d'arrière-pensées politiques. La multilatéralisation effective de l'aide économique peut ainsi devenir un instrument puissant au service de la paix. A cet égard, il y a lieu d'envisager avec optimisme la fusion projetée du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial, qui permettra aux Nations Unies de mieux coordonner les divers programmes d'assistance actuels. Tout en se rendant compte que les contributions volontaires au fonds d'équipement des Nations Unies qui fait l'objet de la recommandation A.IV.7 de la Conférence sur le commerce et le développement seraient avant tout le fait de certains pays hautement développés, M. Al-Rashid n'en espère pas moins que cette proposition fera l'objet d'un examen attentif et bienveillant.

28. L'Assemblée générale a fait de la décennie 1960-1970 une décennie du développement. Toutefois, la réalisation de son objectif, à savoir un accroissement annuel de 5 p. 100 du revenu national des pays en voie de développement, n'est nullement en vue. A mesure qu'ils s'industrialisent, ces pays voient leurs indices de croissance baisser régulièrement et celle-ci risque fort, d'ailleurs, d'être réduite à néant par leur expansion démographique.

29. S'agissant de la coopération économique internationale, il faut espérer que l'élargissement de la composition du Conseil économique et social permettra à celui-ci de jouer un rôle encore plus efficace dans ce domaine.

30. Le Koweït attache une importance toute particulière au développement régional. Son économie dépend des revenus tirés du pétrole, qui est un des principaux facteurs de la transformation économique rapide du pays. Les redevances sur le pétrole, dont le Koweït est le quatrième producteur et le deuxième exportateur mondial, entrent, en outre, pour 90 p. 100 dans les recettes budgétaires. La répartition de ces recettes est effectuée par l'Etat, qui s'en sert pour financer la construction, l'industrialisation, les services sociaux et l'enseignement, et pour fournir une aide économique à l'étranger. Le gouvernement a reconnu la nécessité d'équilibrer et de diversifier davantage l'économie, et un plan quinquennal pour l'utilisation équilibrée des ressources du Koweït est en cours d'élaboration.

31. Avec le progrès et la prospérité, le Koweït est devenu plus conscient de ses responsabilités à l'égard des autres Etats arabes. Pour traduire dans les faits son désir de partager ses richesses avec eux, le Koweït a créé en 1961 un fonds pour le développement économique arabe, avec un capital initial de

140 millions de dollars, qui a été ultérieurement doublé. Ce fonds représente une contribution économique constructive au développement régional. Le Koweït a également fourni aux pays arabes une assistance directe d'une valeur de 350 millions de dollars et a participé à la création d'une banque arabo-africaine, chargée de centraliser le financement des projets de développement régional.

32. Les connaissances techniques jouent un rôle important à chaque étape du développement. C'est pourquoi le Koweït attache une grande valeur à l'assistance technique fournie dans le cadre des programmes des Nations Unies. M. Al-Rashid signale à ce propos la création prochaine, avec le concours du Fonds spécial, d'un institut de planification économique et sociale qui aidera à satisfaire les besoins croissants de personnel qualifié dans les domaines économique et social. Réalisant toute l'importance de l'industrialisation et de l'utilisation de la science et de la technique aux fins du développement économique, le Koweït suivra avec intérêt les efforts visant à transformer le Centre de développement industriel en une institution spécialisée.

33. M. ENDESHAW (Ethiopie) dit que la communauté internationale dans son ensemble prend de plus en plus conscience des difficultés qui se posent aux pays en voie de développement et des conséquences qui en résultent pour la paix et la stabilité internationales. Aussi se préoccupe-t-elle de trouver de nouveaux moyens d'exploiter les ressources matérielles et humaines du monde pour accélérer le progrès économique et relever le niveau de vie des masses défavorisées. Les conférences des Nations Unies sur des questions d'intérêt mondial, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ont permis de faire l'inventaire des problèmes que pose le progrès économique et social, d'indiquer les mesures à prendre pour en faciliter la solution et de mettre en place les structures nécessaires.

34. En ce qui concerne l'accomplissement des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement, force est de constater, comme l'a souligné le Secrétaire général, que les économies les plus pauvres ont pour la plupart continué de progresser très lentement. Fait plus inquiétant encore, le revenu par habitant des pays en voie de développement a diminué au cours des deux premières années de la Décennie. Les raisons d'un début aussi décevant sont bien connues. Tout d'abord, malgré les appels qui leur ont été adressés, les pays développés continuent d'appliquer, d'une manière générale, les politiques économiques et commerciales conçues et mises au point au cours de la période coloniale. Aussi les recommandations adoptées à Genève par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont-elles jusqu'ici restées pratiquement lettre morte. Ensuite, le volume annuel net de l'aide financière aux pays en voie de développement ne s'est pratiquement pas accru depuis le début de la Décennie et, enfin, les cours des produits primaires ont amorcé une nouvelle baisse après une brève reprise pendant la première moitié de 1964.

Les objectifs de la Décennie ne pourront être réalisés qui si les pays développés représentés à l'Assemblée générale appuient pleinement les recommandations figurant dans l'Acte final de la Conférence, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale relatives au niveau de l'assistance internationale aux pays en voie de développement. La mise en œuvre des recommandations de la Conférence s'est jusqu'ici heurtée à des arguments de caractère juridique et à la mauvaise volonté des principaux pays commerçants. Les pays en voie de développement se rendent parfaitement compte que certaines des principales nations commerçantes de l'Ouest ne souscrivent pas entièrement aux recommandations de la Conférence, mais les voies de la conciliation restent ouvertes et on pourrait y recourir sans plus tarder. Quant aux mesures qui ont fait l'objet d'un accord unanime, il n'y a aucune raison de ne pas les appliquer immédiatement.

35. Par ailleurs, la Conférence doit disposer de renseignements pour vérifier la mise en œuvre de ses recommandations. Or, faute de renseignements communiqués par les gouvernements, le Conseil du commerce et du développement n'a pas été en mesure d'examiner, à sa deuxième session, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives au commerce des produits primaires, au commerce des produits manufacturés et au financement lié au commerce. Le succès ou l'échec de la Conférence dépend directement non seulement de la mise en œuvre scrupuleuse de ses recommandations, mais aussi d'un courant ininterrompu de renseignements sur les diverses mesures prises à cet égard.

36. En ce qui concerne l'assistance financière internationale aux pays en voie de développement, on constate que loin d'atteindre le pourcentage visé de 1 p. 100 du revenu national brut des pays développés, elle est restée plus ou moins stationnaire depuis 1961 et a même diminué si l'on tient compte de l'accroissement du produit national brut des pays développés, d'une part, et de l'expansion démographique dans les pays en voie de développement, de l'autre. Ces derniers pays sont ainsi privés d'un appoint important à leurs recettes en devises. L'Assemblée générale devrait inviter les pays développés à mettre tout en œuvre pour atteindre le pourcentage de 1 p. 100 recommandé dans sa résolution 1711 (XVI).

37. Certains pays en voie de développement manquent surtout de capitaux, tandis que d'autres n'ont pas suffisamment de personnel qualifié. L'Organisation des Nations Unies et les institutions qui lui sont reliées devraient donc faire porter leurs efforts sur la formation d'administrateurs, d'ingénieurs, de techniciens et autre personnel qualifié et coordonner leurs programmes d'assistance de manière à lancer une attaque concertée sur tous les fronts du développement. Les pays en voie de développement ne demandent rien de plus que la réalisation de l'engagement qui a été pris, il y a 20 ans, par les signataires de la Charte des Nations Unies, de "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie" dans tous les pays du monde.

38. M. AMIRMOKRI (Iran) constate que, quatre ans après la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le développement, la situation économique des pays en voie de développement demeure difficile

et alarmante. Non seulement le "décollage" de leurs économies ne s'est pas produit, mais dans beaucoup de domaines ils ont même perdu du terrain par rapport à la seconde moitié de la décennie précédente. En effet, les statistiques fournies par le Secrétaire général révèlent un ralentissement du rythme de la croissance économique des pays en voie de développement. Le taux de croissance annuel de ces pays est tombé de 4,5 p. 100 en 1955-1960 à 4 p. 100 en 1960-1963. Ce taux est resté, pour l'ensemble de la période 1960-1964, nettement au-dessous des 5 p. 100 prévus pour la Décennie. Cet échec est d'autant plus regrettable que, durant la même période, le taux de croissance des pays industriels est passé de 3,4 p. 100 à 4,4 p. 100. Qui plus est, l'écart entre le revenu par habitant de ces deux groupes de pays s'est accentué au cours des premières années de la Décennie. Pourtant, le taux d'accroissement annuel du revenu national prévu pour la Décennie ne pouvait pas être considéré à l'origine comme un objectif ambitieux. Comme l'a déclaré le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales (955ème séance), il avait été fixé plus en fonction des possibilités qu'en fonction des besoins.

39. Les déboires des pays en voie de développement dans la bataille qu'ils ont engagée contre le sous-développement sont très souvent attribués à leur manque de réalisme. Ils s'attendraient que l'amélioration du revenu par habitant accompagne d'emblée l'effort d'investissement au lieu d'en être la récompense longuement méritée. On leur reproche leur hâte de recueillir les fruits du développement économique alors que l'histoire enseigne que des générations d'ouvriers en Europe occidentale ont vu leur sort empirer par rapport à celui qui était le leur comme paysans. Enfin, on leur rappelle les sacrifices consentis par les masses soviétiques pour l'industrialisation de leur pays.

40. Ceux qui raisonnent de la sorte oublient fréquemment une chose: la prise de conscience par les masses déshéritées de leur pauvreté et de son caractère accidentel et insupportable. L'abondance des statistiques et le perfectionnement des moyens de communication imposent des comparaisons internationales et conduisent les moins favorisés à prendre conscience de leur misère. Les gouvernements des pays en voie de développement sont ainsi amenés, sous la pression de leur opinion publique, à fixer des objectifs quant à l'amélioration des conditions de vie de la population.

41. Les pays en voie de développement doivent, comme l'a signalé le Secrétaire général de la Conférence, M. Prebisch, résoudre simultanément le problème de l'accumulation du capital et celui de la distribution des revenus. De l'avis de la délégation iranienne, l'échec des pays en voie de développement dans la réalisation des objectifs de la Décennie peut être attribué, l'expansion démographique mise à part, aux causes suivantes: augmentation très lente de la demande de produits primaires et détérioration constante des prix de ces produits; accroissement considérable des importations qui, durant les premières années de la Décennie, ne s'est pas accompagné d'une augmentation correspondante de l'aide extérieure; insuffisance de la production agricole, alors qu'un relèvement rapide de la productivité de l'agri-

culture est la condition essentielle d'un développement économique accéléré. Dans les pays appartenant à la région de la CEAO, la production agricole par habitant reste inférieure à son niveau d'avant guerre. L'augmentation totale de la production alimentaire de ces pays de 1961 à 1964 n'a été que de 5 p. 100, c'est-à-dire bien inférieure au taux d'accroissement de la population. Pour atteindre l'objectif de la Décennie, soit une augmentation moyenne de 4 à 5 p. 100 par an de la production agricole, ces pays devront accélérer sensiblement le rythme de leur développement. Cela exige des investissements plus importants dans le secteur agricole, une mécanisation plus poussée, une diffusion plus étendue des techniques agricoles modernes.

42. Il est certain que la lutte contre le sous-développement ne pourra être gagnée que par les pays en voie de développement eux-mêmes. Pourtant, le sous-développement ne concerne pas uniquement les pays du tiers monde. La fermentation qu'il engendre peut facilement provoquer des conflits internationaux. Cette lutte s'intègre ainsi à l'effort pour la sauvegarde de la paix et les pays industriels ont le devoir de participer à cet effort. L'assistance financière et technique qu'ils seront capables de fournir et leur coopération avec les pays pauvres pour une organisation juste et équitable du commerce international seront des facteurs d'une importance décisive dans la lutte engagée.

43. A la 956ème séance, le représentant de la France a mis la Commission en garde contre ce qu'il a appelé le "mirage d'une aide extérieure". Il a critiqué la thèse selon laquelle les transferts de capitaux constitueraient l'élément essentiel de la solution des problèmes du développement. La délégation iranienne partage entièrement ce point de vue. La fameuse formule "trade, not aid" (oui au commerce, non à l'assistance), mise en avant par les pays en voie de développement, montre d'ailleurs que le commerce présente pour eux des avantages décisifs sur l'aide en tant que moyen de lutte contre le sous-développement. Bien que l'aide extérieure ne puisse avoir qu'un rôle d'appoint, il n'en demeure pas moins qu'au stade actuel son maintien et même son augmentation sont nécessaires. Le refus des pays industriels de consacrer 1 p. 100 de leur revenu national à l'assistance internationale n'est certainement pas étranger à la non-réalisation des objectifs de la Décennie. Il est hautement désirable que les pays développés tiennent compte de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale ainsi que des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en assouplissant les conditions des prêts accordés aux pays en voie de développement. En effet, à l'heure actuelle, une partie non négligeable des recettes d'exportation de ces pays est absorbée par le service de leur dette extérieure. Il est donc indispensable que la période de grâce accordée pour le remboursement des prêts soit assez longue et le taux d'intérêt très bas. Il est certain qu'une telle politique permettrait d'augmenter considérablement le degré d'efficacité de l'aide en tant que moyen de lutte contre le sous-développement.

44. Bien que ses résultats n'aient pas répondu à l'attente des pays en voie de développement, la Confé-

rence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'en a pas moins permis d'analyser les problèmes de ces pays et de mettre sur pied un dispositif permanent chargé d'appliquer ses décisions. Toutefois, les efforts déployés pour réaliser les objectifs de la Conférence ne seront couronnés de succès que si les pays avancés et les pays économiquement attardés parviennent à coopérer. Or, cette coopération se révèle de plus en plus difficile du fait de l'attitude négative des pays industriels et de leur refus obstiné d'appliquer les recommandations de la Conférence. Il est décourageant de constater que rien de concret n'a été entrepris jusqu'à présent en vue d'atténuer les difficultés commerciales des pays en voie de développement, dont la situation économique a continué de s'aggraver. Les représentants des pays développés ont essayé de les convaincre que la détérioration des termes de l'échange était un phénomène temporaire et qu'il se dessinait déjà une amélioration qui, jointe à un accroissement des exportations et à un flux continu de capitaux, leur permettrait d'équilibrer leur balance des paiements. Or, ces prévisions ne se sont pas réalisées: les termes de l'échange des pays en voie de développement ont continué à se détériorer et le déficit de leur balance des paiements s'est accentué. Il est difficile d'attendre d'un pays qu'il planifie rigoureusement son développement économique quand 90 p. 100 de ses exportations sont soumis à des fluctuations accusées. Il est inutile d'augmenter le montant de l'aide aux pays en voie de développement si l'on pratique en même temps une politique commerciale qui en annule les effets. Les difficultés du commerce des produits primaires ont été longuement examinées à la Conférence. La limitation ou l'élimination du protectionnisme des pays industrialisés en matière des produits primaires, la conclusion d'accords commerciaux multilatéraux visant à stabiliser les prix de ces produits, l'octroi de préférences portant sur des produits déterminés ont été reconnus comme des mesures susceptibles de redresser la situation actuelle.

45. Il est sans aucun doute de l'intérêt des pays développés de mettre fin aux inégalités dans la répartition des richesses. Si les pays en voie de développement parviennent à exporter davantage à des prix rémunérateurs, les devises qu'ils se procureront ainsi leur permettront d'acheter aux pays industriels l'équipement industriel dont ils ont besoin. En revanche, si leurs recettes d'exportation continuent à décliner, leurs partenaires commerciaux en subiront tôt ou tard le contrecoup. C'est pourquoi il est urgent que

des mesures soient prises pour appliquer les recommandations de la Conférence. S'inspirant des décisions prises à Genève, l'Iran s'est sérieusement engagé dans la voie d'une politique visant à favoriser le développement du commerce et de la coopération à l'échelon régional. Immédiatement après la Conférence, les Gouvernements de l'Iran, du Pakistan et de la Turquie ont créé un organisme de coopération régionale, chargé de développer les échanges entre les trois pays, de mettre en œuvre des projets industriels communs et de créer une compagnie de navigation destinée à faciliter les échanges avec l'hémisphère occidental. Un certain nombre d'entreprises communes ont déjà été créées ou sont à l'étude dans les domaines de la coopération technique, des transports aériens, de la navigation, du pétrole, des produits pétrochimiques, du tourisme, de l'information, du commerce, etc. L'Iran a poursuivi, dans le cadre de la CEAEO, ses efforts en vue de favoriser le développement et la libéralisation du commerce en Asie et en Extrême-Orient. Ses échanges avec les pays socialistes et les importations provenant d'autres pays industrialisés se sont considérablement accrus au cours des dernières années, bien que les exportations de l'Iran vers ces pays soient restées stationnaires. L'Iran a également signé un accord de coopération économique et technique avec l'Union soviétique.

46. La grande majorité des économistes et tous les gouvernements intéressés sont arrivés à la conclusion que seuls les progrès de l'industrialisation peuvent modifier la situation actuelle. Sans vouloir le moins du monde sous-estimer les activités du Centre de développement industriel, la délégation iranienne estime que le dispositif actuel des Nations Unies dans le domaine du développement industriel est insuffisant. Il est nécessaire de créer une institution spécialisée pour le développement industriel pour combler cette lacune.

47. L'Iran attache une très grande importance aux activités du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique. Tout porte à croire que la fusion projetée de ces deux programmes en un Programme des Nations Unies pour le développement serait de nature à augmenter leur efficacité. La délégation iranienne appuie donc le principe de la fusion tout en se réservant le droit de revenir sur cette question lors de l'examen par la Commission des modalités de l'opération.

La séance est levée à 17 h 30.